

---

Adresse de la commune du Mans envoyant ses dons et le procès-verbal de sa fête civique, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune du Mans envoyant ses dons et le procès-verbal de sa fête civique, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 382;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39663\\_t1\\_0382\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39663_t1_0382_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et en annonce davantage; elle y joint différents dons faits par des citoyens, qu'ils offrent de convertir en assignats; plus, 20 croix de Saint-Louis, et le procès-verbal de leur fête civique.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la commune du Mans (2).*

*Les citoyens composant le conseil général de la commune du Mans, au Président de la Convention nationale.*

« La commune du Mans envoie à la Convention les premières dépouilles des ci-devant églises qu'elle renferme dans son sein. Ce n'est qu'un faible prélude de ce qu'elle enverra par la suite. Nous avons remporté une victoire complète sur le fanatisme, et le seul temple qui soit ouvert au milieu de nous est celui de la vérité.

« Nous y joignons l'argenterie de plusieurs citoyens qu'ils offrent de convertir en assignats pour être reportés sur les familles indigentes de la commune : ensemble vingt croix de Saint-Louis déposées sur notre bureau en vertu de la loi.

« Nous envoyons en outre le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée dans la ci-devant église métropolitaine du Mans, désormais consacrée au culte de la vérité. On y lira, non sans attendrissement, les rapides progrès de la raison sur un peuple qui, jusqu'à la prise de la Bastille, avait languï dans l'ignorance et la crasse des préjugés.

« Salut et fraternité. »

*(Suivent 20 signatures.)*

*Procès-verbal de la fête républicaine célébrée par les citoyens de la commune du Mans, décadi 30 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (3).*

Ce n'était pas assez d'avoir brisé le sceptre de la royauté; ce n'était pas assez d'avoir purifié le sénat français, en frappant du glaive populaire les conspirateurs qui s'étaient élevés dans son sein; un dernier coup, non moins salutaire, manquait à l'affermissement de la République et aux progrès de la raison.

Le monstre de la superstition respirait encore; ni l'éclat éblouissant de la liberté, ni les traits aigus, lancés par la philosophie, n'avaient pu jusqu'ici vaincre sa férocité. Il n'appartenait qu'à l'énergie révolutionnaire du peuple de trancher sa tête hideuse.

Enfin, l'heure de sa mort a sonné, et l'on a vu, pour la première fois, la Vérité, fille de la nature, descendre au milieu d'un peuple immense, et se montrer à ses yeux dans tout son éclat.

Le décadi, 30 brumaire, deuxième année de

la République, une et indivisible, les deux représentants du peuple Thirion et Garnier, suivis des autorités constituées, de la Société républicaine et de plusieurs députations des municipalités circonvoisines, se rendirent à la maison commune du Mans, sur les dix heures du matin. Le conseil général était assemblé pour le recevoir, un grand nombre de spectateurs remplissaient les galeries.

Le citoyen Potier, maire, prit la parole. Il annonça que le vicil édifice de l'erreur allait être renversé, qu'au lieu de fêtes superstitieuses, on allait célébrer une fête digne de l'homme rendu à la raison et à la liberté; il invita les deux représentants du peuple à contribuer, par leur présence, à la solennité.

Les cris plusieurs fois répétés de *Vive la République! vive la Montagne!* donnèrent des preuves non équivoques de l'allégresse et de l'enthousiasme du peuple. Une musique guerrière fit ensuite retentir les voûtes de la salle d'airs mélodieux et patriotiques, et le cortège, au milieu duquel on portait les bustes des grands hommes, sortit de la maison commune pour se rendre à la place de la Réunion. Un air pur, un ciel serein éclairait cette mémorable journée, et l'Etre suprême sourit aux hommages de l'homme régénéré, comme il sourit autrefois au sacrifice de l'innocent Abel (*sic*).

La garde nationale réunie en armes sur la place de la Réunion se joignit au cortège qui se rendit, précédé de la gendarmerie parisienne, sur la place de la Liberté.

Là, rassemblé autour de l'arbre consacré à cette nouvelle divinité des Français républicains, transporté d'un saint enthousiasme, le peuple lui adressa ses vœux et ses hommages. L'hymne sacré des Marseillais fut chanté, et les cris multiples de *Vive la liberté! vive la Montagne!* firent reculer d'épouvante l'hydre du mensonge qui osait encore se montrer.

Le cortège, quittant ensuite la place de la Liberté, arriva à la ci-devant église métropolitaine, à l'entrée de laquelle était une inscription portant ces mots :

TEMPLE DE LA VÉRITÉ.

Le son de la trompette annonça trois fois le jugement dernier des prêtres.

Lorsqu'on fut entré dans le temple qu'on venait consacrer à la raison, le citoyen Garnier, représentant du peuple, prit la parole et, par un contraste inouï, on entendit les maximes douces et persuasives de la vérité sortir de la chaire, où avaient, depuis 17 siècles, retenti les hurlements de l'imposture et de la superstition.

Tout ce que le fanatisme a de plus hideux, tout ce que la race impure des prêtres a vomi de plus abject et de plus criminel a été énergiquement retracé par l'orateur et mis en parallèle avec les principes doux et attrayants de la religion naturelle. Puis, prenant à témoin la nature entière de la sincérité des vœux qu'il formait pour le bonheur et la conversion de ses concitoyens : « Et toi, s'écriait-il, ô nature, reçois favorablement les prières de tes enfants; nous ne confierons plus à des prêtres imposteurs le soin de te présenter nos hommages. Un enfant s'est-il jamais servi de l'intermédiaire de sa nourrice pour faire des caresses à sa mère? »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.